

Prix à la consommation

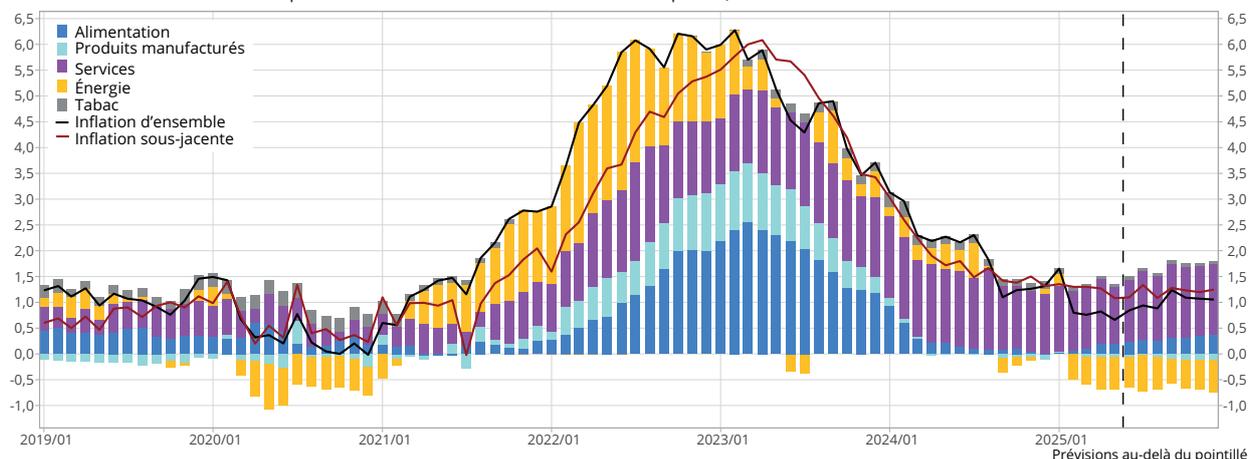
Le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement reflué depuis deux ans, passant de plus de 6 % début 2023, à moins de 1 % depuis février 2025 (► **figure 1**). L'inflation s'établit à +0,7 % sur un an en mai. Comme dans toutes les économies avancées, la baisse du cours du baril (► **fiche énergie et matières premières**) contribue au recul des prix des produits pétroliers (-9,7 % sur un an en mai). Mais l'inflation est aujourd'hui significativement plus faible en France que dans les autres pays européens : la dynamique salariale y a été moins prononcée, freinant les prix des services, le calendrier de fixation des tarifs administrés de l'électricité a conduit à un fort recul à partir de février 2025 et la concurrence tarifaire entre opérateurs fait plonger les prix des télécommunications (-15,5 % sur un an en mai). L'inflation alimentaire, qui s'établissait sous les 1 % depuis l'été 2024, commence toutefois à s'élever depuis le début 2025 et s'établit à +1,3 % sur un an en mai, portée par l'instauration en mars de la taxe sur les boissons sucrées dans le cadre des lois financières pour 2025, et par la transmission dans les prix de l'envolée récente des cours des denrées tropicales.

À l'horizon de la prévision, l'inflation se redresserait légèrement, à +1,1 % sur un an en décembre 2025, sous l'hypothèse d'un cours du baril de pétrole brut figé à 57,5 € (soit 65 \$ et un taux de change de 1,13 \$/€). Cette hausse serait portée par les prix dans l'alimentation et les services. Dans l'alimentaire, les indicateurs avancés (prix à la production et perspectives de prix dans les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises) suggèrent que les prix continueraient d'augmenter au second semestre. Dans les services, la guerre des offres entre opérateurs téléphoniques prendrait progressivement fin. Concernant les produits manufacturés, la baisse des prix sur un an s'accroîtrait un peu du fait de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Enfin, les prix énergétiques resteraient en repli sur un an en décembre, à un rythme comparable à celui observé en mai.

À l'horizon de la prévision, le recul des prix des produits énergétiques sur un an garderait un rythme comparable à celui observé en mai, soit -8,0 % en décembre (► **figure 2**). Le prix des produits pétroliers serait stable : après avoir été orienté à la baisse tout au long du second semestre 2024, son recul sur un an s'améliorerait d'ici décembre (-6,2 % prévu en décembre 2025 après -9,7 % observé en mai). Toutefois, cette moindre baisse serait compensée par la stabilisation du prix du gaz à l'été, si bien qu'en décembre, le glissement annuel du prix du gaz retomberait à +2,5 % après avoir atteint +22,3 % en mai : les tarifs baisseraient en juin 2025 dans le sillage de la baisse des cours de marché alors qu'ils étaient orientés globalement à la hausse au cours du second semestre 2024. La prévision tient compte de la revalorisation attendue du tarif ATRD en juillet, qui prend en compte les coûts d'approvisionnement, de transport et de stockage supportés par les fournisseurs de gaz, beaucoup moins importante que celle de l'an passé. Enfin, les prix de l'électricité se stabiliseraient à leur niveau observé en mai, en baisse de 14,3 % sur un an, en l'absence de revalorisation prévue du tarif réglementé de vente (TRV) cet été. L'effet de la hausse de la TVA sur les abonnements de gaz et d'électricité en août (de +5,5 % à +20 %) serait intégralement compensé par une baisse des accises, et n'affecterait donc pas leurs prix.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Dernier point observé : mai 2025, IPC définitif.

Lecture : en mai 2025, l'inflation d'ensemble s'élève à +0,7 %. L'énergie y contribue à hauteur de -0,7 point, tandis que les services y contribuent pour +1,1 point.

Source : Insee.

L'inflation alimentaire augmenterait à l'horizon de la prévision, passant de +1,3 % sur un an en mai à +2,5 % en décembre. Les prix alimentaires hors frais seraient plus dynamiques que l'année passée au mois le mois, si bien que leur hausse sur un an atteindrait +2,4 % en décembre 2025, après +1,3 % en mai, dans un contexte de fin des négociations commerciales au printemps et d'un rebond des prix de production des industries agro-alimentaires, notamment de la viande et des œufs depuis le début de l'année 2025 (► **figure 3**). Les soldes relatifs aux prix prévus dans les enquêtes de conjoncture de l'industrie agroalimentaire et du commerce de détail alimentaire du printemps 2025, restent, de surcroît, nettement plus élevés que l'an passé. Par ailleurs, l'envolée des prix des denrées tropicales, notamment le cacao et le café, continuerait de se diffuser (► **éclairage** sur les prix à la consommation des produits à base de café et de cacao). Les prix des produits frais accéléreraient également, par effet de base, passant de +1,5 % en mai à +3,1 % en décembre.

► 2. Inflation d'ensemble passée et prévue

(glissement annuel en % ; moyenne annuelle en % pour les trois dernières colonnes)

Regroupements IPC* (pondérations 2025)	avril 2025	mai 2025	juin 2025	septembre 2025	décembre 2025	Moyennes annuelles		
						2023	2024	2025
Alimentation (14,6 %)	1,2	1,3	1,6	2,1	2,5	11,8	1,4	1,5
produits frais (1,7 %)	4,0	1,5	1,9	2,9	3,1	9,6	1,9	2,2
autres produits alimentaires (12,9 %)	0,9	1,3	1,6	2,0	2,4	12,2	1,3	1,4
Tabac (1,6 %)	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	8,0	10,3	4,3
Produits manufacturés (22,8 %)	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,4	3,5	0,0	-0,2
habillement-chaussures (3,3 %)	0,1	0,0	0,0	-0,4	-0,4	2,5	0,4	0,1
produits santé (4,1 %)	-1,2	-0,9	-0,9	-0,9	-0,6	-0,7	-1,2	-1,0
autres produits manufacturés (15,4 %)	0,0	-0,1	0,0	-0,2	-0,4	4,7	0,2	-0,1
Énergie (8,1 %)	-7,8	-8,0	-7,7	-6,2	-8,0	5,6	2,3	-6,5
produits pétroliers (3,8 %)	-10,4	-9,7	-8,2	-3,7	-6,2	-1,7	-4,7	-6,5
Services (52,8 %)	2,4	2,1	2,3	2,7	2,6	3,0	2,7	2,4
loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères (8,0 %)	2,7	2,7	2,6	2,6	2,2	2,8	2,8	2,5
santé (6,4 %)	1,4	0,8	1,5	3,7	3,2	-0,2	0,6	2,2
transports (3,1 %)	3,9	1,2	1,9	0,2	0,1	6,3	2,5	1,0
communications (1,8 %)	-11,8	-15,5	-12,4	-6,6	-5,2	-3,6	-8,1	-10,5
autres services (33,5 %)	3,2	3,3	3,2	3,3	3,2	3,9	3,9	3,3
dont hébergement-restauration (9,0 %)	1,9	2,0	2,0	2,1	2,4	5,3	3,1	2,3
dont protection sociale (5,0 %)	4,5	4,4	4,7	4,8	4,9	4,2	3,5	4,6
dont assurances (3,5 %)	8,9	10,2	9,5	9,2	7,6	3,4	8,0	9,2
Ensemble (100 %)	0,8	0,7	0,8	1,2	1,1	4,9	2,0	1,0
Ensemble hors énergie (91,9 %)	1,6	1,4	1,6	1,9	1,9	4,8	2,0	1,6
Ensemble hors tabac (98,4 %)	0,8	0,6	0,8	1,2	1,0	4,8	1,8	0,9
Inflation « sous-jacente » (61,4 %)**	1,3	1,1	1,1	1,3	1,2	5,1	1,8	1,2

■ Prévisions.

* Indice des prix à la consommation (IPC).

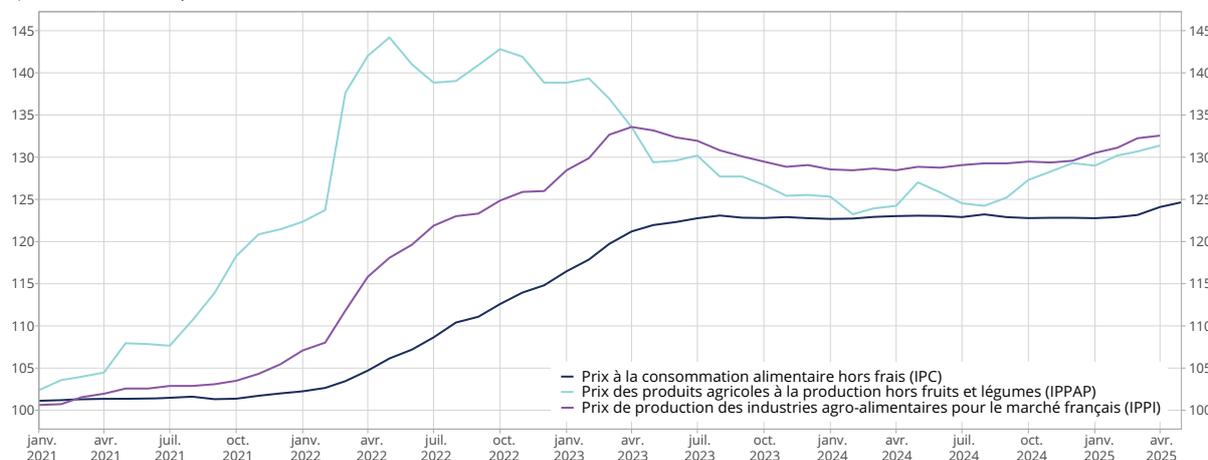
** Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

Lecture : en mai 2025, l'inflation d'ensemble sur un an s'établit à +0,7 %. Le glissement annuel des prix alimentaires est de +1,3 %.

Source : Insee.

► 3. Évolution des prix le long de la chaîne de production des produits alimentaires

(en niveau, base 100 en 2019)



Dernier point : avril 2025 pour l'IPPAP et l'IPPI, mai 2025 pour l'IPC.

Lecture : en avril 2025, par rapport à leur moyenne en 2019, les prix à la consommation des produits alimentaires hors frais ont augmenté de 24,1 %, les prix de production des industries agro-alimentaires pour le marché français de 32,6 % et les prix des produits agricoles à la production (hors fruits et légumes) de 31,4 %.

Source : Insee.

Conjoncture française

Les prix des produits manufacturés poursuivraient leur léger recul à l'horizon de la prévision : leur glissement annuel atteindrait -0,4 % sur un an en décembre 2025, après -0,2 % en mai. Les prix des produits manufacturés seraient notamment tirés à la baisse par l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et des monnaies asiatiques et par le recul récent du prix du fret maritime.

Les prix des services accéléreraient sur un an à l'horizon de la prévision, atteignant +2,6 % en décembre après +2,1 % en mai : les services resteraient ainsi la principale contribution à l'inflation d'ensemble tout au long de la période de prévision, du fait de leur poids important dans le total de la consommation (environ la moitié du panier). Cette hausse de l'inflation dans les services s'explique essentiellement par un arrêt des baisses des prix dans les services de communication : le recul sur un an de ces derniers s'atténuerait progressivement, atteignant -5,2 % en décembre après -15,5 % en mai. Les prix des services de santé accéléreraient, progressant de +3,2 % sur un an en décembre, après +0,8 % en mai : d'une part, la baisse des prix des analyses en laboratoire de santé de septembre 2024 sortirait du glissement annuel par effet de base, et d'autre part une hausse du tarif des consultations paramédicales et de certains médecins spécialistes est attendue en juillet 2025. Dans les services de transport, les prix prévus en hausse de 0,1 % sur un an en décembre après +1,2 % en mai, continueraient leur décélération amorcée à l'hiver, notamment dans les transports aériens du fait de la diffusion au consommateur de la baisse du cours du kérosène. L'inflation des « autres services » aux ménages (+3,3 % en mai) ne baisserait, quant à elle, que très légèrement (+3,2 % en décembre). En effet, le ralentissement des salaires observé depuis la fin 2023 ne se transmettrait encore que lentement aux prix des services marchands (► figures 4a et 4b). De plus, les prix de la protection sociale, qui ont fortement augmenté avec les revalorisations des tarifs des crèches en janvier ainsi que des assistantes maternelles en avril, grimperaient encore d'ici la fin de l'année en raison de la possibilité laissée à certaines catégories d'EHPAD de moduler leurs tarifs.

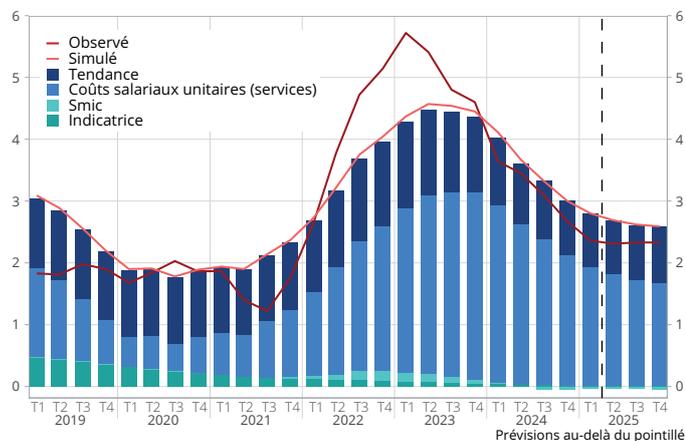
La hausse du prix du tabac sur un an, qui atteint +4,1 % en mai, serait quasi stable jusqu'en décembre, à +4,0 %.

L'inflation sous-jacente, qui n'inclut ni les prix volatils comme l'énergie, les denrées tropicales, la viande ou les œufs, ni ceux des tarifs médicaux-sociaux administrés, ne serait qu'en légère hausse à +1,2 % en décembre sur un an, après +1,1 % en mai. L'inflation d'ensemble hors énergie augmenterait plus nettement à +1,9 % en décembre après +1,4 % en mai, du fait de la hausse attendue des prix alimentaires et des services de santé. L'inflation au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui diffère sur le mode de comptabilisation des prix des biens et des services de santé, est un peu plus faible que celle au sens de l'IPC en mai (+0,6 % sur un an contre +0,7 %), et l'écart s'amplifierait un peu d'ici décembre (+0,7 % contre +1,1 %) (► encadré sur les écarts IPC-IPCH). ●

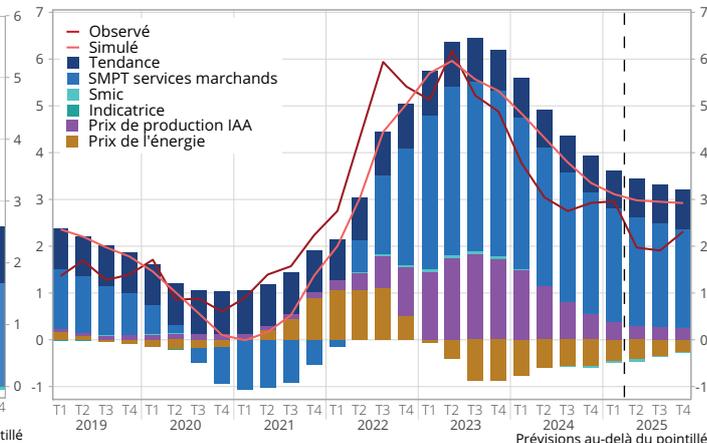
► 4. Modélisation des prix des autres services marchands et de l'hébergement-restauration

(en glissement annuel, %)

a. Autres services marchands hors tarifs administrés, volatils et hors hébergement-restauration¹



b. Hébergement-restauration



¹ Les « autres services marchands » regroupent le poste des « autres services », retranché des prix de l'hébergement-restauration, modélisés séparément, ainsi que des prix administrés, encadrés ou trop volatils. Pour plus de détails sur la modélisation, voir ► [Benchekara et Roulleau, 2023](#).

Dernier point : quatrième trimestre 2025 (prévisions à partir du deuxième trimestre 2025).

Lecture : au premier trimestre 2025, l'évolution simulée sur un an des prix de l'hébergement restauration est de +3,1 %, avec une contribution de +2,4 points du salaire moyen par tête (SMPT) des services marchands. L'évolution observée sur un an de ces prix est de +3,0 %.

Source : Insee.

Après avoir été plus dynamique depuis 2021, l'inflation au sens de l'IPCH serait un peu plus faible que celle au sens de l'IPC en 2025

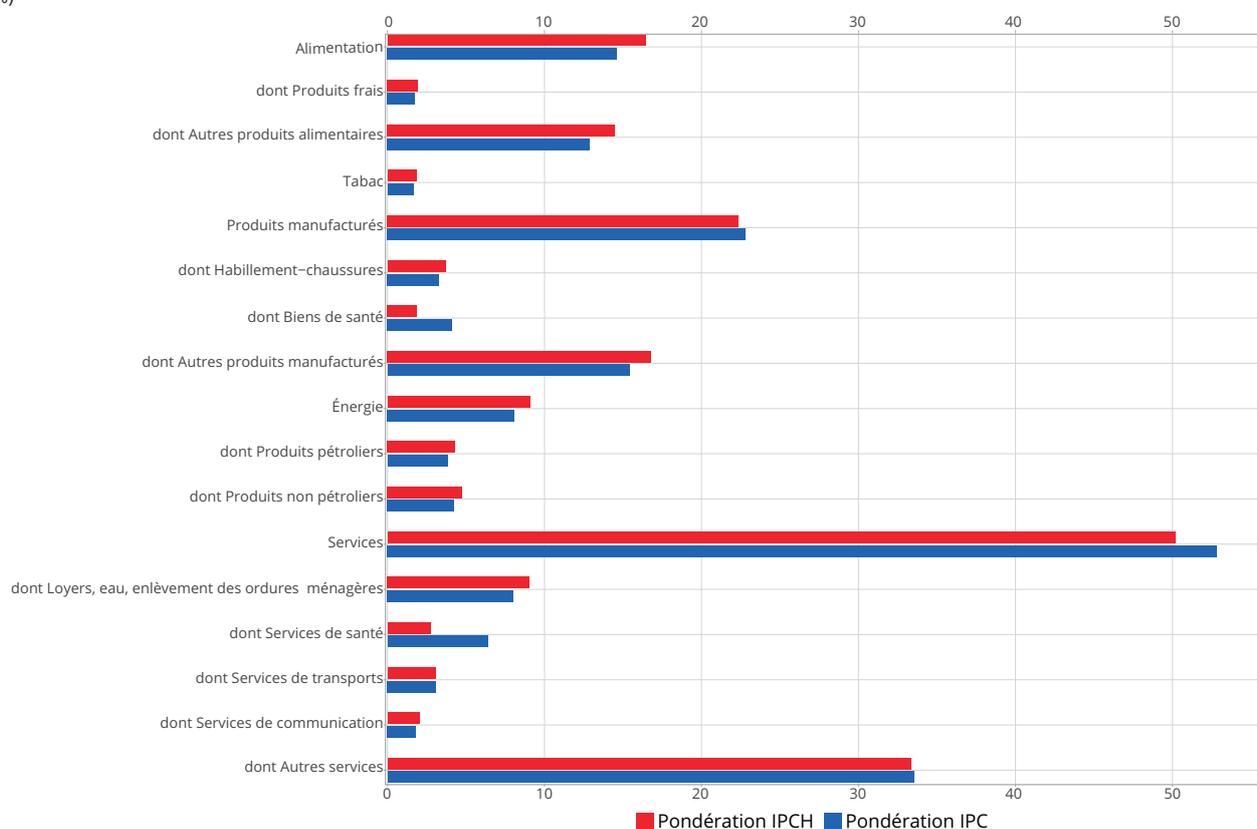
Paul Aventin et Gaston Vermersch

Depuis sa création, l'Insee calcule mensuellement l'indice des prix à la consommation (IPC), sur lequel se fonde la mesure de l'inflation. Dans les années 1990, en vue de l'intégration monétaire, les pays européens ont défini un indice harmonisé, à champ et concepts identiques pour tous les pays. L'Insee calcule ainsi également mensuellement l'indice des prix à la consommation « harmonisé » (IPCH) qui sert de référence pour comparer l'inflation des pays membres de la zone euro (► [Daubaire, 2022](#)).

Le champ de l'indice des prix à la consommation (IPC) repose sur la consommation effective des ménages, payée soit directement par les ménages, soit indirectement par les administrations publiques pour le compte des ménages : les prix considérés dans cet indice sont des « prix bruts », correspondant aux prix totaux des biens et services consommés. Le champ de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) repose au contraire sur les seules dépenses de consommation des ménages, c'est-à-dire leur reste à charge une fois pris en compte d'éventuels remboursements des administrations publiques : les prix considérés dans cet indice sont des « prix nets » dans les domaines de la santé, de la protection sociale et de l'éducation.

Ainsi, les pondérations de l'IPC et de l'IPCH diffèrent sur les postes de consommation où interviennent des remboursements des administrations publiques, notamment les biens et services de santé. Sur ces produits, l'IPC retient en effet le « prix brut », c'est-à-dire avant remboursement de la sécurité sociale, tandis que l'IPCH relève le reste à charge pour les ménages, net de remboursement de la sécurité sociale (mais avant remboursement éventuel des mutuelles). La pondération des biens et des services de santé est donc supérieure dans l'IPC (10,5 % en 2025) par rapport à l'IPCH (4,7 % ; ► [figure A](#)), et celle des autres postes de consommation est plus faible : par exemple, la pondération de l'énergie représente 8,1 % de l'IPC contre 9,1 % dans l'IPCH en 2025.

► A. Pondération des produits de consommation au sens de l'IPC et de l'IPCH en 2025 (en %)



Lecture : en 2025, la pondération des services de santé s'établit à 2,7 % au sens de l'IPCH contre 6,4 % au sens de l'IPC.

Source : Insee.

Ainsi, même en l'absence de modification concernant les modalités de remboursement des administrations publiques sur les produits de santé, cette différence de pondération peut être à l'origine d'un écart entre l'inflation au sens de l'IPCH et celle au sens de l'IPC. Par exemple, un choc d'inflation énergétique, comme celui observé en 2021-2022, affecte davantage le glissement annuel de l'IPCH, dans lequel l'énergie a un poids plus important que dans l'IPC. Par ailleurs, étant donné la différence de poids des biens de santé, une baisse des prix des médicaments contribue beaucoup plus négativement à l'IPC qu'à l'IPCH.

En plus de cette première source d'écart, une évolution des modalités de remboursement des produits de santé par les administrations publiques affecte différemment l'IPC ou l'IPCH et constitue donc, une deuxième source potentielle d'écart entre les deux indices. Ainsi, le relèvement des franchises médicales au printemps 2024 a été sans effet sur l'IPC mais a contribué à la hausse sur l'IPCH.

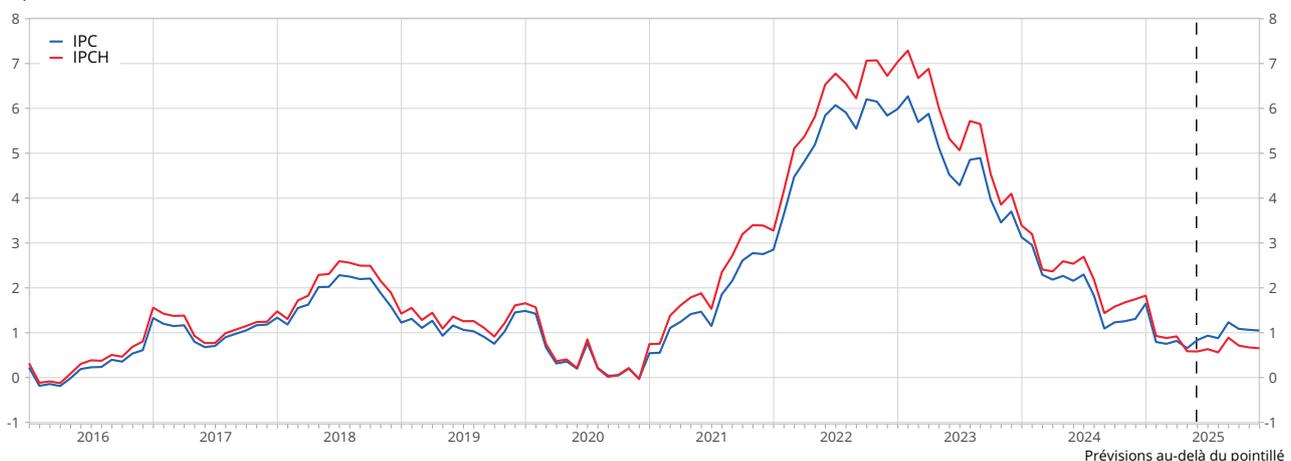
Depuis la fin des années 2000, le prix des médicaments mesuré par l'IPC baisse tendanciellement et plusieurs mesures d'augmentation du reste à charge ont pu être introduites au cours du temps : l'IPCH est donc légèrement plus dynamique que l'IPC, l'écart annuel moyen étant de l'ordre de +0,2 point par an entre 2008 et 2024 (► **figure B**). En décembre 2024, l'écart entre les deux indices a atteint 0,4 point : la baisse du prix brut des analyses de laboratoire de santé en septembre 2024 a affecté davantage à la baisse l'IPC que l'IPCH et le relèvement des franchises médicales au printemps 2024 a contribué à augmenter l'IPCH et pas l'IPC.

Au contraire, depuis le début de l'année 2025, l'écart d'inflation entre l'IPCH et l'IPC s'est d'abord réduit, puis s'est inversé en mai (inflation au sens de l'IPC à +0,7 % sur un an contre +0,6 % au sens de l'IPCH). À l'horizon de la prévision, l'inflation au sens de l'IPC resterait plus dynamique que celle au sens de l'IPCH. Plusieurs facteurs en 2025 expliquent ce retournement :

- en janvier 2025, la hausse du tarif brut des médecins généralistes et de certains spécialistes a affecté davantage le glissement annuel de l'IPC que de l'IPCH (► **figure C**) ;
- la hausse des franchises médicales du printemps 2024 sort du glissement annuel de l'IPCH au printemps 2025 ;
- en juillet 2025, la hausse du tarif de certains spécialistes et paramédicaux aurait un effet plus prononcé sur l'IPC que sur l'IPCH ;
- la baisse des prix des analyses en laboratoire de santé à l'été 2024 sort progressivement du glissement annuel de l'IPC à l'été 2025 ;
- la baisse des prix de l'énergie pèse plus fortement sur l'IPCH que sur l'IPC.

► B. Glissement annuel de l'IPC et de l'IPCH

(en %)



Dernier point : décembre 2025 (prévisions à partir de juin 2025).

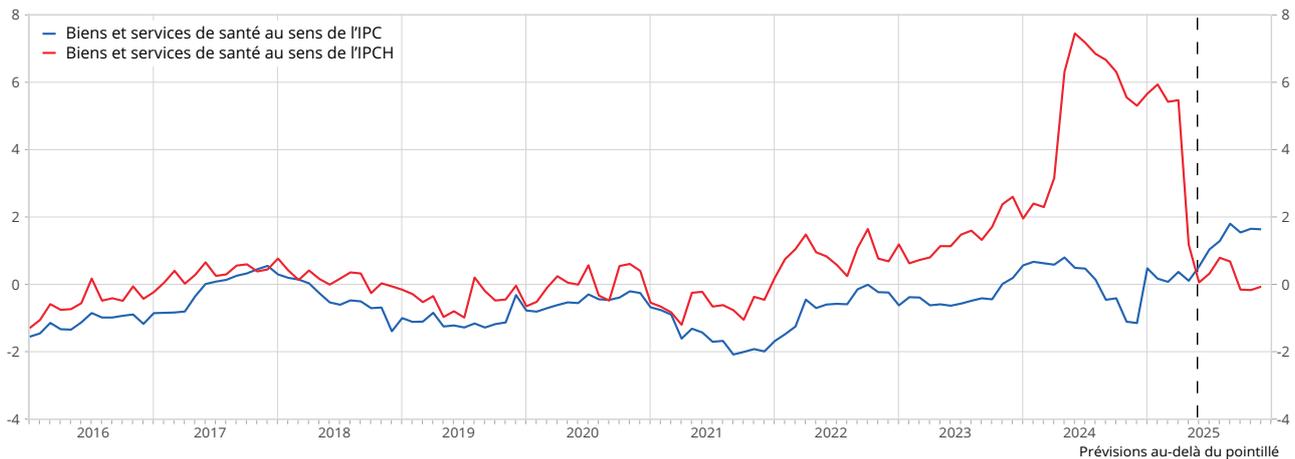
Lecture : en mai 2025, l'inflation au sens de l'IPC sur un an s'établit à +0,7 % contre +0,6 % au sens de l'IPCH.

Source : Insee.

Ainsi, fin 2025, l'inflation au sens de l'IPCH serait plus faible (+0,7 %) que celle au sens de l'IPC (+1,1 %). En moyenne annuelle, l'inflation au sens de l'IPCH serait de +0,8 % en 2025 contre +1,0 % au sens de l'IPC. En revanche, en cumulé de fin 2019 à fin 2025, l'IPCH resterait tout de même plus dynamique que l'IPC : l'inflation cumulée au sens de l'IPCH s'établirait à +17,6 % contre +15,5 % au sens de l'IPC, soit un écart de +2,2 points (► **figure D**). ●

► **C. Évolution sur un an des prix des biens et services de santé au sens de l'IPC et de l'IPCH**

(en %)



Dernier point : décembre 2025 (prévisions à partir de juin 2025).

Lecture : en mai 2025, l'évolution sur un an des prix de santé au sens de l'IPC est de +0,1 % contre +1,2 % au sens de l'IPCH.

Source : Insee.

► **D. Inflation depuis fin 2019 au sens de l'IPC et de l'IPCH**

(glissement annuel en fin d'année en % ; cumul en % pour la dernière colonne)

	Décembre 2020	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Décembre 2025	Cumul de fin 2019 à fin 2025
IPCH	0,0	3,4	6,7	4,1	1,8	0,7	17,6
IPC	0,0	2,8	5,9	3,7	1,3	1,1	15,5
Écart IPCH-IPC	+0,0	+0,6	+0,9	+0,4	+0,4	-0,4	+2,2

■ Prévisions.

Lecture : en décembre 2023, l'inflation au sens de l'IPCH s'élevait à +4,1 % sur un an contre +3,7 % pour l'IPC, soit un écart de +0,4 point. Entre décembre 2019 et décembre 2025, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 17,6 %. Sur la même période, l'indice des prix à la consommation n'augmenterait que de 15,5 %, soit un écart de +2,2 points.

Source : Insee.

Bibliographie

Daubaire A. (2022), « Indice des prix à la consommation vs indice des prix harmonisé au niveau européen : santé et énergie font la différence », Blog de l'Insee, mars 2022. ●